

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATIONS

Subvention exceptionnelle Association Sportive de Glaire

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré décide de verser une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Association Sportive de Glaire.

Adoption par droit d'option de la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'avis favorable du comptable public 2022 en date du 10 Mai 2022 ;

CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024 ;
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- que l'instruction budgétaire et comptable M57 est le pré-requis à l'instauration du compte financier unique (CFU) qui sera généralisé, si le législateur le décide, à partir de 2024 ;

DECIDE

- d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée par nature ;
- de ne pas procéder à l'application des amortissements des immobilisations futures, à l'exception des subventions d'équipement versées (compte 204xxx). Ces subventions seront amorties selon la méthode du prorata temporis, à partir de la date de versement de la ou des subventions d'équipement, sur la base fiscale de 360 jours et/ou de 12 mois.
- d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section budgétaire, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans l'application HELIOS au niveau de chaque chapitre.

Participation au groupement de commandes 2022 d'achat d'électricité proposé par Ardenne Métropole

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique

Considérant qu'au vu de la liste des marchés publics à passer durant l'année 2022, Ardenne Métropole a proposé à ses communes membres de participer au groupement de commandes suivant :

- Accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat d'électricité.

Sur le rapport et l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, sur 12 membres présents au moment du vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au groupement de commandes suivant :

- Accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat d'électricité.

Adhésion au Service de Police Intercommunale et signature d'une convention de mise à disposition du Service de Police Intercommunale avec Ardenne Métropole

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 03 mai 2021 pour la création d'une police intercommunale. Il présente la convention de mise à disposition du Service de Police Intercommunale et propose que la commune s'engage à payer à minima 208 heures par année civile jusqu'à la fin de la convention au prorata temporis pour 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Service de Police Intercommunale et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise

à disposition du Service de Police Intercommunale avec Ardenne Métropole et tous les documents afférents à ce dossier.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur COTRELLE Bruno comme correspondant incendie et secours.

Terrain multisport

Monsieur le Maire aborde avec le conseil municipal le dossier du terrain multisport suite aux différentes observations de riverains. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le lieu d'implantation du terrain multisport et de le faire sur un terrain communal contre le terrain de tennis extérieur situé le long de la voie communale de la Justice et à proximité immédiate de l'I.M.E..

DIVERS

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
DL Chauffage	Fourniture et pose chaudière à condensation de Dietrich Elidens avec préparateur eau chaude sanitaire Ecole	20/06/2022	HT : 24 330,00 € TTC : 29 196,00 €
Val de Rutz	Structure acier galva gazon synthétique et filets pare ballon pour création terrain multi sport	18/07/2022	HT : 39 135,80 € TTC : 46 962,96 €
Val de Rutz	Filets pare ballon supplémentaire pour terrain multi sport	26/07/2022	HT : 4 430,40 € TTC : 5 316,48 €
Eurovia	Entretien de voirie 2022	12/08/2022	HT : 24 820,80 € TTC : 29 784,96 €
Agence Stéphane COLOMBET	Mission SPS aménagement rue Simone Veil	05/09/2022	HT : 1 200,00 € TTC : 1 440,00 €

Monsieur le Maire fait part de différentes informations sur une acquisition de terrain, les procédures de révisions allégées du P.L.U., un sinistre...

Demande d'achat d'un terrain communal

Monsieur le Maire évoque le courrier reçu d'administrés relatif à leur demande d'achat d'un terrain communal et d'un bâtiment, sis rue des Caquets. Après discussion, le conseil municipal ne donnera pas une suite favorable considérant que le parking est d'utilité pour les riverains, les usagers de la maison des associations ...

Eclairage public

Compte- tenu du contexte actuel, notamment sur la consommation d'électricité, le conseil municipal a fait un point sur l'éclairage public de la commune. Le changement d'un tiers des têtes des lampadaires par des LED a été réalisé depuis quelques années. Sur certains secteurs, l'intensité est baissée au cours de la nuit. Ces différents travaux continueront dans les années à venir.